

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le trois juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. COUTIER, Mme SAINT-AUBIN, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. DUBUS, Mme CAMBRONERO, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme PICAT, Mme BISBAU, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PERIMONY-BENASSY, M. LAURENT, M. ROBLES, M. POULAERT, M. CLAVERIE

Arrivée de M. AJA au point n° 2014-06-099-DAP

EXCUSES

M. SAUBIETTE	procuration à	M. LESPADÉ
M. GARANS	procuration à	M. GONZALES
Mme FAURE-DEFLANDRE	procuration à	M. ROBLES
Mme DELAVENNE	procuration à	M. CLAVERIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28
29 au point n° 2014-06-099-DAP

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votants : 32
33 au point n° 2014-06-099-DAP

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2014

2014-05-099-DAP – Construction d'un terminal de transbordement sur la commune de Tarnos dans le cadre du projet d'Autoroute Ferroviaire Atlantique

Déclaration de projet relative aux travaux à réaliser sur le réseau ferré national dans la cadre du projet d'Autoroute Ferroviaire Atlantique par Réseau Ferré de France

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire

Vote : 33

Pour : 30

Abstention: 3 (Mmes Bisbau et Montaucet et M. Lapébie)

Le Conseil municipal,

OPPOSE un avis défavorable à la déclaration de projet relative aux travaux à réaliser sur le réseau ferré national dans la cadre du projet d'autoroute ferroviaire Atlantique par Réseau Ferré de France,

MANDATE Monsieur le Maire pour initier et porter au nom de la commune toutes les actions nécessaires pour s'opposer à ce projet.

2014-05-100-DAP – Construction d'un terminal de transbordement sur la commune de Tarnos dans le cadre du projet d'Autoroute Ferroviaire Atlantique

Déclaration de projet relative à la construction d'un terminal de transbordement sur la commune de Tarnos

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro, Maire adjointe

Vote : 33

Pour : 33

Le Conseil municipal,

OPPOSE un avis défavorable à la déclaration de projet relative à la construction d'un terminal de transbordement sur la commune de Tarnos

MANDATE Monsieur le Maire pour initier et porter au nom de la commune toutes les actions nécessaires pour s'opposer à ce projet.

2014-05-101-DAP – Construction d'un terminal de transbordement sur la commune de Tarnos dans le cadre du projet d'Autoroute Ferroviaire Atlantique

Mise en compatibilité du Plan Local D'urbanisme de la commune de Tarnos

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

Vote : 33

Pour : 33

Le Conseil municipal,

DÉCLARE qu'en l'état actuel, le dossier mis à enquête publique comporte d'importantes erreurs et de graves carences qui ne permettent pas de définir que le projet revêt un caractère d'intérêt général.

AFFIRME qu'en l'état actuel, le dossier mis à enquête publique ne permet pas d'apprécier l'impact du projet d'implantation de la plateforme de transbordement sur la population locale, sur le fonctionnement urbain de la commune et sur son environnement naturel.

OPPOSE un avis défavorable à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Tarnos

DEMANDE à Monsieur le président de la Communauté de Communes du Seignanx, au titre de la compétence de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, d'inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire un projet de délibération confirmant l'avis défavorable de la Communauté de Communes du Seignanx notifié à Monsieur le Préfet des Landes lors de la réunion d'examen conjoint du projet qui s'est déroulée le 20 novembre 2013.

Tarnos, le 4 juin 2014

Le Maire

Jean-Marc LESPÈDE



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire soussigné constate que le compte rendu sommaire de la séance du **3 juin 2014**, comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le **4 juin 2014**, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Tarnos le 4 juin 2014

Le Maire



Jean-Marc LESPADÉ